

Mariage en Algérie et divorce en France

Par dabla

Bonjour,

J'aimerais savoir si il est possible pour un couple dont une personne est de nationalité française, l'autre non, et que le mariage a été célébré en Algérie, d'effectuer le divorce en France.

Les faits :

Je suis de nationalité française, ça fait 45 ans que je vis en France, je me suis marié il y a 6 ans avec une femme de nationalité algérienne et le mariage a été célébré en Algérie. Le procureur de Nantes n'a pas reconnu notre mariage car pas conforme au droit français. Donc le mariage a été annulé en France mais valable en Algérie.

Nous souhaitons divorcer sauf que ma femme souhaite divorcé en France tandis que moi je souhaite divorcer en Algérie étant donné que le mariage a été célébré là-bas et qu'en France on n'est pas reconnus comme mari et femme.

Donc est'il possible pour elle, d'effectuer une demande de divorce en France alors qu'on est selon le droit français, pas mariés.

En vous remerciant.

Par citoyenalpha

Bonjour

à partir du moment où le mariage n'a pas été transcrit sur les registres d'état civil français par opposition du procureur de la république votre mariage en Algérie n'est pas opposable en France.

En conséquence votre divorce ne peut être prononcé que par une juridiction algérienne. Les juridictions françaises auront la faculté de statuer sur l'application du jugement en divorce sur le territoire français

Restant à votre disposition.

Par maitre Achour

Bonjour,

citoyenalfa a raison,tant que le mariage n'est pas inscrit en France donc pas reconnus devant les autorités française alors le divorce ne pourra pas se faire.

voici mon mail si vous avez besoin d'autres conseils,je suis avocate en Algérie.

xxxxxxxxxx

(merci de communiquer cette information exclusivement par messagerie personnelle)

Par mauise

je suis un algerien marie avec une algerienneactuellement je suis installe en france j'ai fait un regroupement familiale jai recontre des probleme avec ma femme jai decide de entamer les procedure de divorce est ce que peux la divorcer en france je vous faire connaitre que notre mariage a ete celebre en algerie

Par aguesseau

un couple peut divorcer dans n'importe quel pays.

ensuite le problème c'est que le divorce soit reconnu dans les autres pays, en particulier dans le pays où le mariage a été célébré car cela nécessite la transcription du divorce sur l'état civil du lieu du mariage.

Par benyH

bonjour

je suis franco/algérien marié avec une algérienne en 2005 en (algerie) le divorce vient d'être prononcé en france est ce que mon avocat doit faire la transcription à nantes pour un divorce prononcé en france ou ça se fait automatiquement à partir de la mairie de naissance (en france) pour mettre à jour les actes de mariage ,je vous remercie par avance pour vos réponses

Par fcp

Bonjour,

Je suis une algérienne mariée à un franco algérien depuis 2012 notre mariage a été célébré en france, nous sommes en désaccord depuis 1 an et demi, pas d'enfant, pas de bien immobilier, mon mari a engagé un avocat en france,,,, notre mariage a été transcrit en Algérie,,,, maintenant il a vu un avocat en algérie pour le divorce je ne vois pas pourquoi l'utilité, il s'est remarié avec une autre femme religieusement.

J'ai quitté la france depuis 1 an et demi, et quand j'ai voulu rentrer en france pour faire la procédure de divorce, il m'a menacé, je n'ai pas de sources pour louer, puisque c'est lui qui a le compte bancaire à son nom, le versement de RSA va directement à son compte.

Ma question est la suivante es ce que il peut me retirer mes papiers, j'ai la carte de 10 ans

Merci pour votre collaboration

Par nihilscio

Bonjour,

Votre mari n'a évidemment aucun droit à conserver vos papiers ni à détourner à son seul profit le RSA qui vous est alloué. Il est susceptible de poursuites pénales.

Vous devriez faire appel à une association. Ce site devrait vous donner des renseignements utiles :
[url=http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-associations-de-soutien-aux.html]http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-associations-de-soutien-aux.html[/url]